



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9584^e séance

Vendredi 22 mars 2024, à 9 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yamazaki.	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Zhang Jun
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/239, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En dépit de tout ce qui a pu être écrit sur les divisions au sein du Conseil – et il y a de nombreuses divisions bien réelles –, je pense que la plupart d'entre nous partageons les mêmes objectifs. Par-dessus tout, nous voulons un cessez-le-feu immédiat et durable, qui s'inscrive dans le cadre d'un accord conduisant à la libération de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes et permettant l'acheminement d'une aide humanitaire beaucoup plus importante à Gaza. Bien entendu, nous ne pouvons pas nous contenter de souhaiter que cela se produise, nous devons faire en sorte que cela se produise. Nous devons nous acquitter du travail difficile de la diplomatie. Je sais que les membres m'ont souvent entendu le dire, mais c'est parce que c'est la vérité.

Une résolution du Conseil de sécurité a beaucoup moins de poids si elle n'est pas suivie d'effet sur le terrain. C'est pourquoi les États-Unis, l'Égypte et le Qatar travaillent jour et nuit dans la région pour obtenir un cessez-le-feu immédiat et durable dans le cadre d'un accord conduisant à la libération de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes – un accord qui nous aidera à faire face à la terrible crise humanitaire à Gaza. Nous pensons que nous en sommes proches. Même si, hélas, nous n'y sommes pas encore. Et c'est précisément maintenant que le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer. En adoptant le projet de résolution dont nous sommes saisis (S/2024/239), nous pouvons faire pression sur le Hamas pour qu'il accepte l'accord qui est sur la table.

Les membres du Conseil n'ont pas besoin que je leur dise que chaque jour sans accord, c'est-à-dire chaque jour sans cessez-le-feu, se solde par des souffrances inutiles supplémentaires pour plus de 100 otages, dont un enfant de 1 an, retenus captifs par le Hamas et d'autres groupes ; pour les Palestiniens innocents de Gaza, qui ont été déplacés, qui sont affamés et qui ont désespérément besoin de paix ; et pour les Israéliens qui ont continué à subir les attaques de missiles du Hamas, un groupe terroriste qui a déclenché ce conflit le 7 octobre 2023. Chaque jour sans accord est synonyme de nouvelles souffrances inutiles.

Ce projet de résolution nous rapprochera de la conclusion de cet accord et nous aidera à soulager ces souffrances, et je demande instamment à tous les membres du Conseil de voter pour ce texte. Je les invite à voter pour un projet de résolution qui condamne enfin le Hamas pour ses horribles attaques terroristes et ses violences sexuelles ; qui affirme clairement que tous les civils – Palestiniens et Israéliens – devraient pouvoir vivre sans craindre la violence ; qui exige la protection des civils à Gaza et souligne qu'une offensive terrestre de grande ampleur à Rafah constitue une grave menace pour les civils, même si nous continuons à travailler à l'élimination du Hamas de toutes les parties de Gaza ; qui demande à Israël de lever tous les obstacles et toutes les restrictions à l'aide humanitaire, en particulier alors que la menace de famine plane sur le nord de Gaza ; qui condamne les appels à la réinstallation de Gaza et affirme clairement que l'Autorité palestinienne devrait avoir le plein contrôle de Gaza ; et qui réaffirme l'appui du Conseil à une solution prévoyant deux États. Il s'agit d'un projet de résolution solide, qui est le résultat de négociations approfondies et inclusives. Il reflète le consensus du Conseil et ne se contente pas d'appeler à un cessez-le-feu, mais contribue à le rendre possible. Le Conseil commettrait une erreur historique s'il n'adoptait pas ce projet de résolution, et j'invite à nouveau tous les membres du Conseil à voter pour.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Depuis six mois, le Conseil de sécurité n'arrive pas à adopter un projet de résolution exigeant un cessez-le-feu à Gaza. Toutes les tentatives se sont systématiquement heurtées à l'opposition des États-Unis qui à quatre reprises ont froidement utilisé leur droit de veto dans cette salle. Pendant ce temps, nous avons entendu toute une série d'excuses de la part de nos collègues américains. Tantôt ils ont déclaré qu'il était prématuré de demander un cessez-le-feu parce qu'il était nécessaire de donner du temps aux prétendus efforts antiterroristes d'Israël ; tantôt ils ont exigé que le Conseil n'interfère pas avec la « diplomatie effective de Washington sur le

terrain » ; tantôt ils ont demandé que le Conseil attende le début du ramadan, lorsque, semble-t-il, un accord sur la cessation de la violence allait certainement être conclu.

Aujourd'hui, six mois plus tard, maintenant que Gaza a été pratiquement rasée, la représentante des États-Unis déclare sans sourciller que Washington commence enfin à comprendre la nécessité d'un cessez-le-feu. La lenteur du processus de réflexion de Washington a coûté la vie à 32 000 Palestiniens, dont les deux tiers sont des femmes et des enfants. Aujourd'hui encore, nous assistons à un spectacle hypocrite typique, dans lequel, sous le couvert d'un cessez-le-feu, les États-Unis tentent de vendre autre chose aux membres du Conseil et à l'ensemble de la communauté internationale, à savoir une formulation diluée selon laquelle le Conseil de sécurité « considère qu'il est impératif d'établir un cessez-le-feu ». De tels passages philosophiques sur les impératifs moraux ont toute leur place dans les œuvres d'Emmanuel Kant, mais ils ne suffisent pas à sauver la vie de civils palestiniens pacifiques. Et ce n'est absolument pas le mandat du Conseil, qui dispose d'une boîte à outils unique au monde pour exiger un cessez-le-feu et, si nécessaire, le faire respecter.

Au cours d'un entretien officiel, le 20 mars, avec un correspondant d'Al-Hadath à Djedda, en Arabie saoudite, le Secrétaire d'État des États-Unis, Antony Blinken, a déclaré

« Eh bien, nous avons effectivement une résolution que nous venons de présenter au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, une résolution qui appelle à un cessez-le-feu immédiat lié à la libération des otages, et nous espérons vivement que les pays l'appuieront ».

Toutefois, le texte du projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2024/239), qui va être mis aux voix aujourd'hui, ne contient aucun appel de ce type. Il semble donc que la Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies ou le Secrétaire d'État des États-Unis induise délibérément la communauté internationale en erreur.

Dès le début, il est apparu clairement que les prétendues négociations menées par nos collègues américains sur ce projet de résolution ne visaient qu'à gagner du temps. Toutes nos observations et lignes rouges ont été systématiquement traitées par le mépris, tout comme les propositions d'un certain nombre d'autres délégations. Il s'agissait d'un exercice qui revenait à parler dans le vide plutôt que d'un travail normal sur un document. Le produit des États-Unis est un document totalement politisé, dont le seul but est de faire vibrer la corde sensible des électeurs en cette période pré-électorale en leur jetant un os sous la forme d'au moins une mention d'un « cessez-le-feu »

à Gaza, de consolider l'influence des États-Unis dans la région en qualifiant tel ou tel de terroriste et de garantir l'impunité d'Israël, dont les actions criminelles ne sont même pas mentionnées dans le projet de résolution.

Je souhaite également attirer l'attention sur le fait que le projet de résolution des États-Unis donne en réalité le feu vert à Israël pour mener une opération militaire à Rafah. Au moins, les auteurs ont essayé de s'assurer que rien dans leur projet n'empêcherait Jérusalem-Ouest d'achever son nettoyage sanglant du sud de la bande de Gaza. C'est d'ailleurs ce que souhaite Washington. Nous avons déjà déclaré que nous ne voterions plus pour des projets de résolution inutiles qui n'exigent pas un cessez-le-feu et ne nous mènent nulle part. Ce projet de résolution ne doit pas recueillir les voix de la majorité des membres du Conseil. Il s'agit en effet d'envoyer un message sur l'inadmissibilité des concepts retors de Washington, qui n'ont même pas vocation à être de nature palliative. Il serait très étrange si les membres du Conseil – et ils sont majoritaires –, qui ont compris cela et nous ont convaincus de la défectuosité du projet de résolution des États-Unis, levaient la main pour voter pour.

S'ils le font, ils se couvriront de honte. Qu'ils réfléchissent une fois encore à la manière dont ils seront perçus par les populations du Moyen-Orient et par leurs propres citoyens s'ils appuient cette initiative hypocrite, qui vise à désorienter la communauté internationale et, essentiellement, à saper l'autorité du Conseil, de sorte qu'il ne puisse pas influencer sur la situation sur le terrain et ne se mette pas en travers du chemin de la Maison Blanche. Sont-ils prêts à l'accompagner dans ce spectacle peu ragoûtant ? La Russie ne le fera pas. En tant que membre permanent du Conseil et Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes conscients de la responsabilité mondiale historique qui nous incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et nous ne pouvons pas permettre que le Conseil devienne un instrument de la politique destructrice de Washington au Moyen-Orient. Si ce projet de résolution était adopté, il fermerait définitivement la porte aux discussions sur la nécessité d'un cessez-le-feu à Gaza, donnerait carte blanche à Israël et condamnerait Gaza et toute sa population à la destruction ou à l'expulsion.

Notre travail n'est pas guidé par ce qui plaît à Washington et à ses satellites, qui lèvent la main lorsque Washington leur en donne l'ordre, mais par ce qui est nécessaire pour le peuple palestinien et ce qui contribue à la paix. Nous appelons les membres du Conseil à ne pas permettre cela et à voter contre le projet de résolution des États-Unis.

Afin que le Conseil puisse continuer à remplir son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, un certain nombre de membres non permanents du Conseil de sécurité ont élaboré un autre projet de résolution qui énonce noir sur blanc les exigences d'un cessez-le-feu et de la libération inconditionnelle des otages. Il s'agit d'un document équilibré et dépolitisé. Nous ne voyons pas pourquoi les membres du Conseil ne l'appuieraient pas, à moins qu'un cessez-le-feu et la libération des otages ne fassent pas partie de leurs plans. Il s'agit d'une tentative pour permettre au Conseil de remplir les nobles fonctions qui lui sont dévolues, et nous exhortons les membres à ne pas laisser passer cette occasion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Équateur, France, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Algérie, Chine, Fédération de Russie

S'abstiennent :

Guyana

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, 3 voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, les États-Unis ont présenté un projet de résolution (S/2024/239) de bonne foi après avoir consulté tous les membres du Conseil et après de multiples modifications. La grande majorité du Conseil a voté pour le projet de résolution mais, malheureusement, la Russie et la Chine ont décidé d'exercer leur droit de veto. Maintenant, la Russie et la Chine vont donner toutes sortes d'explications pour justifier leur obstruction. Mais qu'elles l'admettent ou non, il y a deux raisons profondément cyniques qui expliquent leur vote.

Premièrement, la Russie et la Chine n'ont toujours pas pu se résoudre à condamner les attaques terroristes du Hamas le 7 octobre. Pouvons-nous nous attarder un moment sur ce point ? La Russie et la Chine refusent de condamner le Hamas pour avoir brûlé vives des personnes, abattu des

civils innocents pendant un concert, violé des femmes et des filles, pris des centaines de personnes en otage. Il s'agit de l'attaque la plus meurtrière contre les Juifs depuis la Shoah, et des membres permanents du Conseil ne peuvent même pas la condamner. Je suis désolée – c'est vraiment scandaleux, et c'est indigne de cet organe.

La deuxième raison qui explique ce veto n'est pas seulement cynique, elle est aussi mesquine. La Russie et la Chine n'ont tout simplement pas voulu voter pour un projet de résolution rédigé par les États-Unis, parce qu'elles préfèrent voir ce pays échouer plutôt que de voir le Conseil réussir, même après des consultations inclusives qui ont duré des semaines et des semaines, même après des négociations et des révisions qui ont abouti à un projet qui a reçu l'appui d'une majorité écrasante des membres du Conseil.

Et comme les membres du Conseil l'ont vu aujourd'hui, presque tous les membres du Conseil ont voté pour que cet organe appuie de tout son poids les efforts diplomatiques visant à garantir un cessez-le-feu immédiat et durable dans le cadre d'un accord conduisant à la libération de tous les otages, ce qui permettra d'acheminer beaucoup plus d'aide humanitaire dans la bande de Gaza.

Mais une fois de plus, la Russie a fait passer la politique avant le progrès. La Russie, qui mène une guerre non provoquée contre son voisin, a l'audace et l'hypocrisie de jeter des pierres alors qu'elle vit elle-même dans une maison de verre.

Soyons honnêtes : malgré tous ces discours enflammés, nous savons tous que la Russie et la Chine ne font rien sur le plan diplomatique pour promouvoir une paix durable ou pour contribuer véritablement aux interventions humanitaires.

Nous savons évidemment qu'il y a un autre projet de résolution que certains membres du Conseil souhaiteraient voir examiné. Toutefois, dans sa forme actuelle, ce texte n'appuie pas les efforts diplomatiques très délicats en cours dans la région. Pire, il pourrait donner au Hamas une excuse pour rejeter l'accord qui est sur la table.

Nous voulons tous que le Conseil s'exprime, mais nous ne devons pas adopter un projet de résolution susceptible de mettre en péril les négociations en cours. Et ces négociations ne sont pas menées exclusivement par les États-Unis. D'autres pays de la région, le Qatar et l'Égypte, y participent. Par conséquent, si cet autre projet de résolution est mis aux voix et ne va pas dans le sens de l'action diplomatique sur le terrain, nous pourrions nous retrouver une fois de plus dans une impasse au Conseil. J'espère vraiment que cela ne se produira pas.

De leur côté, les États-Unis poursuivront leurs efforts. Nous continuerons à œuvrer à la conclusion d'un accord aux côtés du Qatar et de l'Égypte. Et nous travaillerons avec tous les membres du Conseil qui souhaitent réellement qu'une résolution qui contribuera à rendre cet accord possible soit adoptée.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a voté pour le projet de résolution dont nous sommes saisis ce matin (S/2024/239). Nous avons voté pour la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et durable afin de protéger les civils, de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et d'alléger les souffrances. Nous avons voté oui à l'appel au respect du droit international humanitaire, à la libération des otages, au rejet des déplacements forcés et à l'opposition à une offensive terrestre à Rafah.

Les Palestiniens sont confrontés à une crise humanitaire dévastatrice qui continue de s'aggraver, et qui ne s'améliorera pas tant que l'aide ne pourra pas être acheminée à Gaza. Nous sommes donc profondément déçus que la Russie et la Chine n'aient pas été en mesure d'appuyer le Conseil pour qu'il affirme clairement et sans équivoque qu'un cessez-le-feu immédiat et durable est nécessaire à cette fin.

Par ce projet de résolution, le Conseil de sécurité aurait, à juste titre et pour la première fois, condamné sans ambiguïté les attaques terroristes perpétrées par le Hamas. Nous sommes déçus que le Conseil n'ait pas été en mesure d'envoyer ce message important en raison du veto de la Russie et de la Chine.

Nous nous félicitons des consultations menées avec patience et dans un esprit constructif par les États-Unis sur ce texte.

En ce qui nous concerne, nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'aide soit acheminée à Gaza le plus rapidement possible par voie terrestre, maritime et aérienne. Cependant, un arrêt immédiat des combats est le seul moyen d'acheminer dans la bande de Gaza l'aide dont la population a désespérément besoin et d'avancer vers un cessez-le-feu permanent et durable.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui non seulement en tant que représentant de l'Algérie, mais également en tant que représentant du monde arabe dans son ensemble, qui est témoin de la tragédie qui se déroule en Palestine.

Notre région est dévastée par la violence infligée au peuple palestinien. Les scènes de destruction et de tuerie en direct, qui infligent de profondes souffrances, sont devenues insupportables.

Depuis le début de l'agression menée contre le peuple palestinien, le Groupe des États arabes n'a cessé de demander qu'il soit mis fin à ce carnage. Ce n'est que grâce à la cessation des hostilités que nous pourrions atténuer ces immenses souffrances et faire en sorte qu'une aide humanitaire à grande échelle parvienne aux personnes qui en ont besoin. Dans ce sens, le mois dernier, nous avons présenté le projet de résolution S/2024/173, qui avait recueilli un appui de taille au sein du Conseil de sécurité mais a finalement fait l'objet d'un veto. Nous sommes foncièrement convaincus que l'adopter aurait sauvé des milliers de vies innocentes. Il ne fait aucun doute que les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) sont insuffisantes, parce qu'elles n'appellent pas clairement à un cessez-le-feu. Ceux qui pensent que la Puissance occupante israélienne choisirait d'elle-même de respecter ses obligations juridiques internationales font fausse route. Il faut qu'ils cessent de croire à cette fiction.

Depuis que le projet de résolution examiné ce matin (S/2024/239) a été distribué, il y a plus d'un mois, l'Algérie a participé activement et de bonne foi aux négociations, proposant des changements raisonnables propres à donner un texte plus équilibré et plus acceptable. Nous prenons acte des efforts de la délégation des États-Unis, en particulier l'Ambassadrice Thomas-Greenfield, pour tenir compte de certaines de nos propositions. Nos principales préoccupations sont toutefois restées sans réponse, malgré les nombreuses révisions qui ont circulé.

Tout au long du processus, nous avons systématiquement insisté sur l'urgence d'un cessez-le-feu immédiat pour éviter de nouvelles pertes en vies humaines. Nous avons relayé l'exigence d'une cessation immédiate des hostilités exprimée par des millions de personnes et les acteurs humanitaires. Malheureusement, le projet de résolution ne répond pas à nos attentes. Il n'aborde pas comme il convient ni ces problèmes majeurs, ni les immenses souffrances endurées par le peuple palestinien.

En cinq mois, le conflit à Gaza a causé la mort tragique de plus de 32 000 Palestiniens, fait plus de 74 000 blessés et entraîné 12 000 invalidités permanentes. Ce ne sont pas là de simples statistiques. Il s'agit de vies humaines, de rêves et d'espoirs qui ont été brisés. Il est inquiétant que le texte évite d'évoquer la responsabilité de la Puissance occupante israélienne. Toutes ces personnes ne sont pas mortes de leur propre fait. Elles ont été tuées. Les responsables doivent en répondre. Pour nous – le monde arabe, les nations islamiques, le monde entier –, la vie des Palestiniens compte indéniablement.

Le texte présenté aujourd'hui ne véhicule pas un message de paix clair. Il permet tacitement que les pertes de vies civiles se poursuivent et ne donne pas de

garanties suffisantes contre une nouvelle escalade. C'est un laissez-passer qui autorise à continuer de tuer des civils palestiniens. Mettre l'accent sur des mesures « visant à réduire sensiblement les dommages causés aux civils du fait d'opérations en cours ou futures » sous-entend que l'effusion de sang peut continuer.

Dans ce contexte, nous nous inquiétons particulièrement d'une éventuelle opération militaire à Rafah. Elle aurait des conséquences dévastatrices. L'Algérie, de même que d'autres pays de la région, œuvre activement à la réconciliation entre les factions palestiniennes car nous sommes convaincus qu'une Palestine unie est indispensable pour son avenir et pour l'avenir du processus de paix. Nous considérons que certaines dispositions du projet de résolution compromettent l'avenir de l'État palestinien et entravent les efforts de réconciliation en cours. La construction d'un État palestinien nécessite les efforts collectifs de tous ses citoyens, et les actions du Conseil de sécurité doivent appuyer ce processus, pas l'entraver.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle vital pour aider les réfugiés palestiniens, non seulement en Palestine mais aussi en Jordanie, au Liban et en Syrie. Il est un instrument de la stabilité régionale. Une résolution qui porte atteinte au mandat de l'UNRWA exacerberait la situation humanitaire déjà tragique. Il est impératif que l'Office poursuive ses activités jusqu'à ce que les réfugiés palestiniens puissent subvenir à leurs besoins ou rentrer chez eux, conformément au droit international.

Accompagner les efforts fournis en parallèle pour mettre fin à l'effusion de sang ne doit pas empêcher le Conseil d'exiger clairement un cessez-le-feu afin d'atténuer les souffrances des Palestiniens. En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est tenu de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il doit avoir les moyens d'imposer un cessez-le-feu.

Pour toutes ces raisons, l'Algérie a voté contre le projet de résolution. Nous demandons instamment à tous les membres du Conseil de donner la priorité à une cessation immédiate des hostilités. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures énergiques et concrètes pour mettre fin à la violence et ouvrir la voie à un processus de paix durable en Palestine et dans l'ensemble de la région. Nous pouvons encore agir, et nous devons le faire de toute urgence.

M. de Rivière (France) : La France remercie les États-Unis d'avoir proposé ce projet de résolution (S/2024/239), en faveur duquel elle a voté. Le Conseil doit continuer à agir, alors que la catastrophe humanitaire à

Gaza s'aggrave chaque jour davantage. La France exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Elle exige aussi un cessez-le-feu immédiat et durable. Elle soutient, par conséquent, les efforts de plusieurs membres élus du Conseil, qui proposent un projet de résolution en ce sens, et elle se félicite que ce projet soutienne sans réserve les efforts en cours à Doha. La France soutient et appuie sans réserve ces efforts. Elle demande le respect intégral du droit international et des Conventions de Genève. C'est une exigence absolue. La France s'oppose fermement à toute offensive israélienne à Rafah, qui ne pourrait qu'aboutir à un désastre humanitaire.

Il y a urgence à acheminer massivement l'aide à Gaza. Il est impératif d'ouvrir le port d'Ashdod, une voie terrestre directe depuis la Jordanie et tous les points de passage. Fidèle à ces principes, la France continuera d'appeler le Conseil à condamner les actes terroristes et les violences sexuelles commis par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre 2023. En octobre dernier, une grande majorité d'entre nous avaient soutenu le projet brésilien (S/2023/773), qui dénonçait clairement ces actes. La France rappelle son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël et sa solidarité avec le peuple israélien après ces attaques. Celles-ci ne sauraient néanmoins justifier les souffrances dont les Palestiniens sont les victimes. La France continuera de s'engager en faveur d'un règlement politique du conflit israélo-palestinien. Elle rappelle que seule la solution des deux États est à même de répondre aux besoins de sécurité d'Israël, ainsi qu'aux aspirations légitimes des Palestiniens à un État. Il est du devoir du Conseil de le rappeler, et c'est pourquoi la France prendra ses responsabilités et va proposer une initiative au Conseil de sécurité.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée a voté pour le projet de résolution S/2024/239, proposé par les États-Unis, car il contient des éléments positifs qui peuvent semer les germes d'une paix plus durable en Palestine et en Israël, notamment l'appui aux négociations en cours pour obtenir la libération des otages et l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat. La République de Corée réaffirme sa position résolue en vertu de laquelle elle appelle à un cessez-le-feu humanitaire immédiat, s'oppose à toute opération terrestre à Rafah et souligne l'importance de la protection des civils. Aussi notons-nous avec satisfaction que le projet de résolution indique clairement qu'il est impératif d'établir un cessez-le-feu immédiat et durable pour protéger les civils et alléger les souffrances humanitaires, et saluons-nous les efforts déployés par le Gouvernement des États-Unis pour tenir compte des observations formulées par les membres du Conseil.

Le projet de résolution contient d'autres éléments importants, notamment l'appui à l'action diplomatique qui est menée pour parvenir à un cessez-le-feu et à la libération de tous les otages restants, la condamnation claire de tous les actes de terrorisme, y compris les attaques déplorables du 7 octobre 2023 menées par le Hamas, et la préoccupation au sujet du projet d'offensive terrestre à Rafah. Il exige également de toutes les parties qu'elles autorisent l'acheminement total, immédiat, sûr, soutenu et sans entrave d'une aide humanitaire à la population civile dans l'ensemble de la bande de Gaza. En outre, il rejette les déplacements forcés ainsi que la création de soi-disant zones tampons et l'établissement de nouvelles colonies de peuplement à Gaza, et réaffirme l'attachement du Conseil à la solution des deux États. Il est donc regrettable qu'en cette nouvelle occasion pour le Conseil de forger une réponse favorable, un consensus n'ait pas pu être obtenu. La République de Corée continuera à collaborer de manière constructive avec les autres membres du Conseil afin de parvenir à un résultat concret pour répondre à la grave situation à Gaza.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté contre le projet de résolution qui vient d'être mis aux voix (S/2024/239). Je voudrais expliquer la position de la Chine et les considérations pertinentes, comme suit.

Plus de 160 jours se sont écoulés depuis le début du conflit à Gaza. Face à une tragédie humaine dans laquelle plus de 32 000 civils innocents ont perdu la vie et des millions de personnes souffrent de la famine, la mesure la plus urgente que le Conseil doit prendre, c'est de promouvoir un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et durable. C'est l'appel universel formulé par la communauté internationale, la décision prise par l'Assemblée générale à la session extraordinaire d'urgence qu'elle a tenue il y a quelques mois (voir A/ES-10/PV.45), et l'appel solennel lancé par le Secrétaire général au Conseil en invoquant l'Article 99 de la Charte (voir S/PV.9498). Le Conseil a traîné les pieds et perdu trop de temps à cet égard.

Nous nous rappelons tous que les États-Unis ont présenté leur propre projet de résolution après avoir opposé leur veto, le 20 février, au consensus écrasant parmi les membres du Conseil sur un cessez-le-feu immédiat (voir S/PV.9552). Au cours du mois dernier, le projet a été révisé à plusieurs reprises pour inclure des éléments qui répondent aux préoccupations de la communauté internationale, mais il a toujours éludé et esquivé la question la plus centrale, celle d'un cessez-le-feu. Le texte final reste ambigu et n'appelle pas à un cessez-le-feu immédiat, pas plus qu'il n'apporte de réponse à la question de l'instauration d'un cessez-le-feu à court terme. Il s'agit là d'un écart manifeste par rapport au consensus parmi les membres du Conseil, et le texte est très loin de répondre aux attentes de

la communauté internationale. Un cessez-le-feu immédiat est fondamental pour sauver des vies, élargir l'accès humanitaire et prévenir des conflits plus étendus. Le projet de résolution des États-Unis, au contraire, pose des conditions préalables à un cessez-le-feu, ce qui revient à donner le feu vert à la poursuite des massacres, et c'est inacceptable.

De nombreux autres aspects du projet de résolution sont également très déséquilibrés. Ainsi, en ce qui concerne les déclarations récentes et répétées d'Israël sur ses projets d'offensive militaire à Rafah, le texte n'affirme pas clairement et catégoriquement son opposition, ce qui enverrait un message tout à fait erroné et aurait de graves conséquences.

Toute mesure prise par le Conseil de sécurité doit résister à l'épreuve de l'histoire et à l'examen de la morale et de la conscience. Compte tenu de son approche responsable de la défense de la vérité et de la justice, et de la préservation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que de la dignité du Conseil, et compte tenu également des préoccupations du Groupe des États arabes et de sa forte opposition à ce projet de résolution, la Chine, tout comme l'Algérie et la Russie, a voté contre le projet de résolution.

Les membres du Conseil de sécurité sont maintenant saisis d'un nouveau projet de résolution, fruit d'une concertation collective entre les membres élus du Conseil. Ce projet de résolution est clair sur la question du cessez-le-feu. Il est conforme à l'orientation que doit prendre l'action du Conseil et est extrêmement pertinent, et la Chine le soutient. Nous espérons que les membres du Conseil parviendront à un accord sur cette base dès que possible et enverront un signal clair appelant à un cessez-le-feu immédiat et à la fin des combats.

Comme d'autres membres du Conseil, la Chine a dès le départ demandé la libération immédiate de tous les otages, demande qui a été réitérée dans les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Nous saluons les efforts de médiation déployés par l'Égypte, le Qatar et d'autres pays à cette fin, et nous espérons que tous les détenus seront libérés dans les meilleurs délais.

La Chine rejette les accusations infondées formulées par les États-Unis et le Royaume-Uni concernant la position de vote de la Chine. Si les États-Unis voulaient sérieusement un cessez-le-feu, ils n'auraient pas opposé leur veto à maintes reprises à des projets de résolution du Conseil, et ils n'auraient pas fait cette digression et joué avec les mots en restant ambigu et évasifs sur des questions cruciales. Si les États-Unis veulent sérieusement un cessez-le-feu, nous les engageons à voter pour l'autre projet de résolution qui lance

un appel clair à cette fin, afin qu'un cessez-le-feu puisse enfin être instauré immédiatement, que les souffrances des Palestiniens soient allégées et prennent fin, et que les otages soient libérés sans délai. À ce stade, le plus important pour les États-Unis n'est pas de parler, mais d'agir.

Quoi qu'il en soit, la Chine continuera de coopérer avec les membres du Conseil et la communauté internationale en jouant un rôle responsable et constructif afin de parvenir à un cessez-le-feu et de mettre fin aux combats, d'alléger les souffrances catastrophiques, de mettre en œuvre la solution des deux États et de promouvoir une solution globale, juste et durable à la question de Palestine.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Malte remercie les États-Unis de leurs efforts et leurs échanges réguliers sur le projet de résolution d'aujourd'hui (S/2024/239). Malte a voté pour le texte, et nous regrettons que le recours au droit de veto ait empêché son adoption. Nous pensons qu'il aurait représenté un nouveau pas important dans la bonne direction et aurait continué de faire fond sur les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Malte reste convaincue qu'un cessez-le-feu immédiat et permanent est le seul moyen qui nous permettrait d'empêcher que la situation ne se détériore davantage et de commencer à remédier aux conséquences de la guerre entre Israël et le Hamas.

Nous appuyons et saluons les efforts déployés par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis pour négocier un accord permettant la libération des otages. Nous continuerons d'appeler le Hamas à libérer tous les otages, en toute sécurité et sans condition. Nous nous félicitons que le projet condamne les attaques terroristes odieuses perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023, y compris la prise d'otages et les violences sexuelles commises. Nous reconnaissons que le texte met l'accent sur les préoccupations relatives à une possible offensive terrestre à Rafah et sur les conséquences catastrophiques qu'une telle offensive entraînerait pour 1,5 million de personnes, dont la majorité sont des femmes et des enfants. Toutefois, nous soulignons que le Conseil ne peut être perçu comme autorisant de quelque manière que ce soit une quelconque opération militaire israélienne en cours ou à venir à Rafah. Nous soulignons notre rejet catégorique de toute offensive terrestre à Rafah et estimons que le projet aurait dû contenir des termes plus forts et plus rassurants à ce sujet. Nous soulignons également que le déplacement forcé de la population civile palestinienne en dehors et à l'intérieur de Gaza constituerait une grave violation du droit international.

Malte reste vivement préoccupée par le bilan humanitaire de plus en plus lourd de cette guerre, qui se poursuit pendant le mois sacré de ramadan. Nous réitérons

fermement notre appel à Israël pour qu'il garantisse l'acheminement immédiat, sûr, soutenu et sans entrave d'une aide adéquate à la population de Gaza, aide dont le besoin se fait cruellement sentir. Nous devons tout mettre en œuvre pour alléger les souffrances des civils à Gaza, et nous appelons de nouveau à la pleine application des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Malte demeure vivement préoccupée par la situation dans la région. Nous réaffirmons qu'un cessez-le-feu immédiat et permanent reste une priorité pour désamorcer cette spirale de violence et l'escalade régionale qui sont extrêmement préoccupantes. Pour terminer, Malte réaffirme son attachement indéfectible à l'instauration d'une paix globale au Moyen-Orient. Cela exige la mise en œuvre de la solution des deux États, en vertu de laquelle Israël et la Palestine, deux États démocratiques, coexistent pacifiquement côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Après cinq mois de guerre à Gaza et les attaques horribles du 7 octobre 2023, le Conseil n'a toujours pas été en mesure d'adopter un texte qui aborde toutes les dimensions du conflit d'une manière propre à avoir une incidence sur la situation sur le terrain et à faire respecter l'état de droit. Si le Guyana a salué l'initiative des États-Unis d'élaborer un projet de résolution et la transparence avec laquelle les négociations ont été menées, nous sommes d'avis que, compte tenu du temps consacré à ces négociations et des positions exprimées à maintes reprises par plusieurs délégations, le projet de texte (S/2024/239) aurait pu mieux refléter les nombreuses observations formulées. Le Guyana s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution d'aujourd'hui pour un certain nombre de raisons, que je vais développer.

Premièrement, contrairement à ce qu'affirment certaines informations relayées dans les médias et autres, le projet de résolution n'appelle pas à un cessez-le-feu immédiat. À la place, nous notons qu'il « considère qu'il est impératif d'établir un cessez-le-feu » et appelle à appuyer l'action diplomatique en cours en dehors de l'ONU. Il convient certes de saluer ces efforts, mais le Guyana, compte tenu de la responsabilité et du mandat du Conseil, ne peut soutenir un projet de résolution qui n'appelle pas sans équivoque à un cessez-le-feu immédiat. Près de 32 000 personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants, ont été tuées à Gaza depuis le 7 octobre. Plus de 74 000 personnes ont été mutilées. Selon les premières évaluations de l'ONU, il faudra plusieurs années pour déblayer les 23 millions de tonnes de décombres et d'armes

non explosées qui jonchent la bande de Gaza. Le dernier rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire prévoit une famine d'ici au mois de mai. En résumé, cette catastrophe causée par l'être humain ne peut être arrêtée sans un cessez-le-feu immédiat, et le Conseil a la responsabilité de l'exiger sans équivoque, tout en saluant les efforts déployés par le Qatar, l'Égypte et les États-Unis.

Deuxièmement, l'exigence de cessez-le-feu ne doit pas être liée ni conditionnée à la libération des otages. La prise d'otages est strictement interdite par le droit international et leur libération doit être inconditionnelle. Le Guyana réitère son appel à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. On ne soigne pas le mal par le mal, et le peuple palestinien ne doit pas être puni collectivement et pris en otage pour les crimes d'autrui.

Troisièmement, nous estimons que le projet de résolution présenté aujourd'hui omet d'attribuer les responsabilités dans plusieurs domaines clefs. S'il condamne le Hamas pour les attaques du 7 octobre et exige, à juste titre, qu'il accorde immédiatement un accès humanitaire aux otages, il n'attribue aucune responsabilité aux autorités israéliennes en ce qui concerne la situation à Gaza et ne formule aucune exigence à leur égard. Par exemple, qui est responsable du fait que 1,5 million de Palestiniens sont réfugiés à Rafah et qui a annoncé son intention de lancer une offensive militaire terrestre contre cette ville ? À qui s'adresse la demande faite de respecter les obligations découlant du droit international en matière de protection des civils et des biens de caractère civil, d'accès humanitaire et de protection du personnel humanitaire et médical, de leurs biens et de leurs infrastructures ? Qui a érigé et maintenu les entraves existantes à la fourniture d'une aide humanitaire à grande échelle ? Qui est responsable du déplacement forcé de la population civile de Gaza ? Qui empêche le recours à l'ensemble des voies d'accès et de circulation disponibles dans toute la bande de Gaza ? Qui ne respecte pas les mécanismes de déconfliction et de notification ?

Nous connaissons les réponses à ces questions. Les intervenants, qu'ils soient issus du système des Nations Unies ou de la société civile, se sont succédé ici pour nous décrire la situation sur le terrain et expliquer où se situent les problèmes et qui en est responsable. Pourquoi, alors, les demandes pertinentes figurant dans le projet de résolution n'ont-elles pas été clairement adressées à la Puissance occupante ? Cela n'a même pas été fait une seule fois. En effet, si une personne venait à prendre connaissance de ce projet de résolution sans en connaître le contexte, il lui serait difficile de déterminer quelle est la partie au conflit qui commet les atrocités à Gaza, atrocités qui ont rendu nécessaire la

présentation de ce projet de résolution. Dans un projet de résolution composé de 41 alinéas et paragraphes et de 2 036 mots en anglais, la Puissance occupante est mentionnée à une seule reprise, dans l'avant-dernier paragraphe.

Quatrièmement, le septième alinéa du préambule a posé particulièrement problème au Guyana. Le Conseil est l'organe chargé, en vertu de la Charte, de traiter les menaces contre la paix, les ruptures de la paix et les actes d'agression. Comment pouvons-nous adhérer à l'idée d'« opérations en cours ou futures » à Gaza dès lors que des mesures sont mises en place pour « réduire sensiblement les dommages causés aux civils ». Plusieurs délégations ont rejeté cette idée au cours des négociations. De l'avis du Guyana, cela contrevient directement à la responsabilité qui incombe au Conseil. Cela créerait un dangereux précédent et rendrait le Conseil complice des atrocités commises à Gaza aujourd'hui et à l'avenir.

Enfin, cinquièmement, nous avons pris acte des quatre paragraphes traitant du mandat de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza. Si nous saluons son action, nous estimons que l'ampleur des efforts qui seront nécessaires à Gaza après la guerre justifierait que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) y joue un rôle clef, au vu de ses décennies d'expérience dans la bande de Gaza et des capacités dont il dispose par rapport à d'autres organismes qui y sont actifs. Le Conseil a entendu à maintes reprises combien l'UNRWA était indispensable. C'est la bouée de sauvetage des Palestiniennes et des Palestiniens. Aussi avons-nous été déçus de constater que la seule mention de l'UNRWA dans le projet de résolution se rapportait aux enquêtes sur les allégations portées contre un petit nombre de membres de son personnel. Le Guyana, soutenu par plusieurs délégations, a demandé que le texte affirme l'importance du mandat de l'UNRWA, mais cette demande n'a pas été prise en compte.

Le Conseil a encore la possibilité d'agir pour mettre fin aux souffrances de toutes les parties. Les civils de Gaza ont besoin de répit. Les Palestiniennes et les Palestiniens ont besoin de répit. Les Israéliennes et les Israéliens ont besoin de répit. Tous ont besoin de répit dans le cycle continu de violences et de souffrances. C'est là que réside la véritable occasion à saisir, dans le désir profond de paix des peuples palestinien et israélien. Le Guyana est disposé à collaborer avec les autres membres du Conseil pour répondre à leurs besoins et à leurs aspirations légitimes, y compris, et c'est très important, en faveur de la solution des deux États. Cela ne peut être remis à plus tard.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Un mois après notre précédent vote (voir S/PV.9552), je répéterai mes propos : nous avons voté pour le projet de résolution (S/2024/239) parce que le massacre des civils à Gaza et les pratiques consistant à les affamer doivent cesser, et parce qu'il faut mettre un terme aux souffrances des otages et de leurs familles. Nous avons voté pour le projet de résolution, car nous pensons qu'il est impératif que le Conseil de sécurité envoie le message clair que la situation à Gaza est inacceptable.

Nous regrettons vivement que la Fédération de Russie et la Chine aient opposé leur veto. Nous remercions les États-Unis de leurs efforts sur ce projet de résolution. Il donnait au Conseil l'occasion d'agir sur la base de plusieurs exposés déchirants qui nous ont été présentés au cours du mois écoulé. Le projet de résolution ne comportait pas tous les éléments que nous aurions voulu voir figurer dans le texte. Cependant, il nous donnait l'occasion de nous exprimer sur un certain nombre d'aspects particulièrement préoccupants de la crise à Gaza, à savoir l'importance d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et durable, la nécessité de libérer les otages, l'adoption d'une position claire contre une offensive à Rafah et ses graves conséquences pour la paix et la sécurité régionales, l'urgence de lever les obstacles à l'aide humanitaire, y compris la nécessité d'accroître la fourniture et la distribution de l'aide humanitaire, mais aussi la nécessité de respecter le droit international et de protéger les civils et les biens de caractère civil, la nécessité de protéger le personnel humanitaire et médical, le rejet de toute tentative de changement territorial ou démographique à Gaza, y compris les déplacements forcés, et l'attachement du Conseil à la vision de la solution des deux États.

Nombre de ces éléments ont été développés en détail au cours de nombreuses séances et séances d'information consacrées à la situation à Gaza. Comme nous l'avons souligné à ces occasions, nous croyons en la complémentarité de tous les efforts, bilatéraux, régionaux et ceux du Conseil. C'est pourquoi nous remercions une nouvelle fois les dirigeants de l'Égypte, du Qatar et des États-Unis des efforts qu'ils déploient pour parvenir à un accord sur le terrain. La Slovénie estime que l'envoi par le Conseil d'un signal fort de soutien en faveur des négociations sur le terrain pourrait insuffler un élan important au processus et nous rapprocher d'une paix durable.

Nous continuons de condamner l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas le 7 octobre 2023, et appelons à la libération immédiate et inconditionnelle des otages. C'est le Hamas qui a mis le feu aux poudres, mais il n'était pas nécessaire que cela se solde par le massacre de plus de 32 000 Palestiniens, par une situation de famine pour

les autres et par des violations massives du droit international humanitaire. La guerre, avec toutes ses conséquences tragiques, est un choix, pas une nécessité.

Nous soulignons la nécessité de garantir l'application du principe de responsabilité et le respect du droit international, et nous tenons à exprimer une nouvelle fois notre vive inquiétude face aux déclarations des responsables israéliens concernant la réinstallation de la population de Gaza, ainsi qu'à rejeter l'éventualité d'une invasion terrestre à Rafah.

Nous regrettons que le Conseil se soit une fois de plus montré incapable d'envoyer un signal clair sur la nécessité de mettre un terme à ce conflit afin de poursuivre ses travaux sur la solution politique et la vision de la solution des deux États. Nous renouvelons notre appel au plein respect du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, des mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice, ainsi que des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Le Conseil doit jouer un rôle de premier plan dans la quête de la paix. La Slovénie continuera de collaborer avec tous les membres du Conseil afin que celui-ci parvienne à s'exprimer d'une seule voix. Pour la Slovénie, la vie des Palestiniens compte. Pour nous, la vie des Israéliens compte. Ce conflit doit cesser.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : La Suisse a voté pour le projet de résolution (S/2024/239) déposé par les États-Unis d'Amérique et regrette qu'il n'ait pas été adopté en raison du veto de deux membres permanents du Conseil de sécurité.

À la lumière de la souffrance intolérable sur le terrain, il aurait été nécessaire que le Conseil parvienne à un résultat tangible et envoie un signal de capacité d'action et d'union claire en faveur de la protection des civils. L'ensemble des membres du Conseil ont contribué aux nombreuses consultations du texte mis aux voix aujourd'hui, et je remercie les États-Unis de leurs efforts. Jusqu'en dernier ressort pourtant, la Suisse a plaidé pour rapprocher son contenu de la demande claire et concrète, formulée à maintes reprises par une très grande majorité des membres du Conseil, de mettre en place un cessez-le-feu humanitaire, immédiat et sans aucune précondition. Il est grand temps qu'une demande sans équivoque de cessez-le-feu humanitaire immédiat fasse l'objet d'un consensus au sein du Conseil.

Au vu de la situation humanitaire catastrophique dans laquelle les civils se trouvent à Gaza, à commencer par les enfants et les centaines de milliers de déplacés en proie aux bombardements, au risque de famine et d'épidémies, un tel cessez-le-feu demeure une étape prioritaire et urgentissime. La fourniture d'aide humanitaire,

dont l'ensemble de la population de Gaza a aujourd'hui besoin, doit pouvoir se réaliser de manière rapide, sûre et sans entrave. Nous notons que le texte des États-Unis n'appelle pas expressément à la libération immédiate et inconditionnelle des otages – demande qu'une grande majorité des membres du Conseil, dont la Suisse, n'a cessé de formuler depuis les actes de terreur perpétrés par le Hamas le 7 octobre dernier. La Suisse salue en revanche la condamnation de ces actes dans le texte.

Enfin, la Suisse reste très préoccupée par les conséquences humanitaires des hostilités actuelles. Une large offensive militaire à Rafah aggraverait encore notablement la situation déjà catastrophique de la population civile et établirait un nouvel obstacle majeur à l'acheminement de l'aide humanitaire. Une telle perspective est inacceptable et ne saurait être adoubee par le Conseil.

Aussi, l'échec d'aujourd'hui ne doit en aucun cas être interprété comme un signal lancé aux parties pour poursuivre les hostilités. Pour cette raison, la Suisse reste engagée, y compris avec les membres élus du Conseil de sécurité, pour permettre une action rapide du Conseil. Nous encourageons tous les efforts de négociation en cours menés par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar et nous les en remercions.

Il reste aussi de notre devoir de veiller à ce que les obligations en vertu du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits humains, soient respectées par toutes les parties en toute circonstance, même en l'absence de résolutions émanant du Conseil, afin de protéger les populations civiles et de leur venir en aide.

La Suisse demeure engagée pour une action unifiée visant à porter fin à ce conflit et rétablir un horizon politique, conformément à notre mandat de maintenir la paix et la sécurité.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a examiné le projet de résolution (S/2024/239) déposé par les États-Unis dans le cadre des efforts déployés par le Conseil pour s'acquitter de sa responsabilité d'honorer la Charte des Nations Unies et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes conscients du temps et des efforts consacrés par les États-Unis pour s'assurer que nous disposions d'un projet de résolution capable de répondre à la situation actuelle sur le terrain en ce qui concerne les hostilités en cours dans la bande de Gaza depuis l'attaque du 7 octobre.

Malgré les sérieuses difficultés que nous posent certaines dispositions du texte, la Sierra Leone a voté

pour le projet de résolution afin de démontrer son engagement à parvenir à une cessation durable des hostilités, même si l'approche est progressive et dépend de négociations diplomatiques menées en dehors de l'Organisation des Nations Unies.

Le texte déposé au Conseil par la délégation chargée de la rédaction ne comprenait pas un appel sans équivoque à un cessez-le-feu immédiat, ni à la libération inconditionnelle des otages. Face à la catastrophe en cours et à l'ampleur tragique et massive des morts et des souffrances humaines à Gaza, la Sierra Leone s'est engagée à appuyer les initiatives pouvant conduire à un cessez-le-feu. Notre vote a donc été motivé par la nécessité de soutenir des actions susceptibles d'aboutir à un cessez-le-feu immédiat et durable, d'alléger les souffrances humaines, de mettre un terme aux déplacements forcés de Palestiniens et de permettre l'acheminement d'une aide humanitaire essentielle, notamment des fournitures médicales, de l'eau, de la nourriture, de la literie et des abris. Notre vote témoigne également de la nécessité urgente de libérer immédiatement tous les otages détenus par le Hamas.

Par notre vote, nous soulignons le besoin urgent d'une assistance humanitaire élargie et sans entrave pour les civils de l'ensemble de la bande de Gaza, en particulier en ce moment critique d'insécurité alimentaire aiguë dans l'enclave et de risque imminent de famine.

En tant que fervente défenseuse d'un respect systématique du droit international, la Sierra Leone se félicite de l'appel lancé aux parties au conflit pour qu'elles respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, en ce qui concerne la conduite des hostilités et la protection des civils et des biens de caractère civil.

Bien que nous regrettions que le texte actuel n'ait pas été adopté en raison de l'inclusion d'éléments qui pourraient être mal interprétés et qui ne font pas l'objet d'un consensus au sein du Conseil, nous devons, malgré ce revers, poursuivre notre recherche de la paix.

Notre quête d'une solution à la situation humanitaire catastrophique actuelle doit avoir pour objectif de sauver les 17 000 enfants non accompagnés dans la bande de Gaza, les plus de 1,4 million de personnes déplacées, les blessés, les femmes et d'autres groupes vulnérables d'une mort prématurée et de souffrances indicibles.

La Sierra Leone continue d'apprécier à sa juste valeur le rôle clef joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et tous les organismes humanitaires des Nations Unies

pour fournir une assistance vitale à la population civile, et d'offrir son soutien à la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza.

Une fois que les armes se seront tuées et que nous serons au point critique, nous sommes fermement convaincus que le peuple de Palestine doit avoir la liberté de décider de son statut politique et de son avenir. Nous insistons sur le fait que tous les efforts en faveur de la reconstruction de la bande de Gaza doivent être menés de bonne foi avec la participation active des Palestiniens.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur a voté pour le projet de résolution (S/2024/239) que nous venons d'examiner parce que nous partageons le sentiment qu'il est urgent que le Conseil agisse face à la situation humanitaire catastrophique des civils palestiniens à Gaza, qui sont au bord de la famine, ainsi qu'au risque de propagation de la violence à d'autres endroits, ce qui pourrait également avoir des conséquences catastrophiques.

Nous avons voté pour un projet de résolution qui est le résultat d'un long processus de négociation auquel tous les membres du Conseil ont participé. Il s'agit avant tout d'un projet de résolution dans lequel le Conseil considère qu'un cessez-le-feu immédiat s'impose, mais qui aussi contient d'autres éléments d'une importance, d'une pertinence et d'une urgence considérables, y compris à moyen et à long terme, en vue de parvenir à une paix durable. Le texte comprend en outre une condamnation expresse des attaques terroristes du Hamas et des prises d'otages. L'Équateur réitère sa demande de libération immédiate et inconditionnelle des otages.

Je suis certain que chacun d'entre nous, membres du Conseil, pense que le texte pourrait être amélioré. Mais je suis également absolument certain que nous ne serons jamais d'accord sur la partie qui doit être améliorée ni sur la manière de le faire. Dans une situation aussi complexe, il est impossible de proposer un texte parfait pour tous.

Le Conseil ne doit pas être l'otage de rivalités politiques. Il doit être un espace de réconciliation et de paix, dans le cadre d'un mandat clairement établi dans la Charte des Nations Unies. Par conséquent, je regrette une fois de plus qu'une décision majoritaire du Conseil n'ait pas été respectée en raison du recours au veto.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Plus de cinq mois se sont écoulés depuis les horribles actes de terreur perpétrés par le Hamas en Israël, qui ont conduit à la tragédie dont le monde est témoin

à Gaza. Au moins 32 000 Palestiniens auraient été tués par Israël à Gaza, la plupart d'entre eux étant des femmes et des enfants. La population est au bord de la famine et l'offensive militaire israélienne imminente à Rafah ne fait que menacer d'aggraver la catastrophe humanitaire. Cela ne doit se produire en aucun cas.

Étant donné la gravité de la situation sur le terrain, le Japon a voté pour le projet de résolution (S/2024/239). Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été adopté.

Le Japon apprécie à leur juste valeur les efforts inlassables déployés par les États-Unis pour consulter tous les membres du Conseil tout au long du processus de négociation.

S'il avait été adopté, le projet de résolution aurait pu faire avancer les efforts diplomatiques qui sont énergiquement menés à l'heure actuelle, en particulier les pourparlers quadripartites, en vue d'un cessez-le-feu immédiat et durable et de la libération des otages. Nous pensons qu'il s'agit d'une approche pragmatique pour améliorer la situation humanitaire sur le terrain.

Bien que nous n'ayons pas été en mesure d'adopter le projet de résolution, le Conseil doit faire pression sur les parties pour qu'elles concluent un accord dès que possible. Les habitants de Gaza et d'ailleurs ne peuvent pas attendre un jour de plus.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté les déclarations hypocrites d'un certain nombre de membres du Conseil, qui versent des larmes de crocodile après que la Russie et la Chine ont exercé leur droit de veto. Nous avons expliqué les raisons pour lesquelles nous n'avons pas permis l'adoption du projet de résolution S/2024/239. Ce n'est pas du tout parce qu'il a été présenté par la délégation américaine, comme la Représentante permanente des États-Unis a voulu nous le faire croire aujourd'hui. J'ai dit à tous ceux qui ont voté ici aujourd'hui qu'ils se couvriraient d'opprobre s'ils votaient pour le texte américain, qui était inacceptable pour tout le monde, y compris pour ceux qui en font maintenant l'éloge.

Dois-je dire au Conseil ce qui s'est réellement passé ? Ce n'est pas difficile à deviner, car le scénario n'est pas du tout compliqué. Les suzerains américains, en plus d'avoir tordu le bras des dirigeants de ces membres du Conseil dans les capitales, ont dit à ceux-ci de ne pas s'inquiéter

parce que la Fédération de Russie allait de toute façon utiliser son droit de veto contre le projet de résolution, mais qu'ils ne devaient pas aller à l'encontre du texte américain. Voilà, c'est tout ce qui s'est passé. Ces membres du Conseil doivent donc cesser de dire hypocritement qu'ils sont déçus parce que la Russie et la Chine ont exercé leur droit de veto contre ce projet de résolution. Je le répète, ils se sont déshonorés aujourd'hui en votant pour un texte qu'ils ne soutenaient pas et qu'ils ne soutiennent pas vraiment.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : À l'entame de mon propos, je voudrais exprimer ma gratitude aux États-Unis d'Amérique. L'Organisation des Nations Unies a été créée au lendemain de la Shoah pour que de telles atrocités ne se reproduisent plus. Je remercie l'Ambassadrice Thomas-Greenfield d'avoir défendu ces valeurs. Sa détermination à condamner les monstres du Hamas et sa conviction que la libération des otages ne saurait être reportée témoignent d'une véritable clarté morale. Le projet de résolution américain (S/2024/239), s'il avait été adopté, aurait marqué un moment de moralité pour l'ONU – un lieu où le bien est le mal et la justice l'injustice. Cela aurait été la toute première fois que le Conseil ou toute autre entité des Nations Unies aurait condamné le Hamas et son massacre sauvage. Malheureusement, pour des raisons purement politiques, le projet de résolution n'a pas été adopté et les terroristes peuvent continuer à bénéficier du fait que le Conseil dissimule leurs crimes.

Comment expliquer aux enfants du monde entier que l'organe chargé de maintenir la paix et la sécurité dans le monde refuse de condamner des terroristes pour les crimes les plus odieux ? La décision du Conseil de ne pas condamner le Hamas ternit à jamais l'image de cet organe.

Alors qu'Israël défend son avenir même contre ceux qui cherchent à l'anéantir, toutes les entités des Nations Unies consacrent leurs discussions à la situation à Gaza et aux victimes civiles. Les chiffres fournis par les terroristes sont brandis et cités comme s'ils étaient la parole de Dieu. Pourtant, ces chiffres ne sont en fait que des mensonges du Hamas, que l'ONU s'empresse de répéter.

Il est temps de mettre fin à ce mythe. Le Hamas sait qu'il ne peut pas vaincre Israël sur le plan militaire. Son objectif est d'anéantir Israël, et sa stratégie consiste à terroriser nos civils tout en se servant de la communauté internationale pour qu'elle nous lie les mains afin d'assurer sa survie. Et comment le Hamas s'y prend-il ? Il utilise les habitants de Gaza comme boucliers humains

pour maximiser le nombre de victimes civiles, sachant que cela amènera le Conseil à faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à l'opération militaire. Il faut garder à l'esprit que pour Israël, toute mort parmi les civils est une tragédie. Pour le Hamas, la mort des civils est une stratégie. Hélas, le Conseil joue le jeu du Hamas, exactement comme celui-ci l'avait prédit.

Israël est une démocratie respectueuse des lois. Nous mettons tout en œuvre pour réduire au minimum les dégâts collatéraux. Israël s'est surpassé pour assurer la sécurité des civils. Nous larguons des tracts d'avertissement, nous passons des dizaines de milliers d'appels téléphoniques et nous fournissons aux habitants de Gaza des cartes militaires indiquant l'emplacement des corridors de sécurité. Israël a pris des mesures qu'aucune autre armée, dans aucun autre conflit, n'a jamais prises, et ce, pour limiter les pertes civiles. Le Hamas, quant à lui, a construit pendant des années des centaines de kilomètres de tunnels terroristes, dans lesquels les terroristes se cachent et nos otages sont retenus. Pourquoi le Hamas a-t-il fait cela ? Le Hamas le fait précisément pour transformer les civils de Gaza en boucliers humains et pour alourdir le bilan humain.

Pour le Hamas, plus il y a de civils tués, plus sa survie est garantie. C'est par ce moyen qu'il espère obtenir un cessez-le-feu qui le maintiendra au pouvoir. Tous les membres du Conseil doivent se demander s'ils ne contribuent pas à promouvoir la stratégie du Hamas. Par l'intermédiaire du Ministère de la santé de Gaza qu'il contrôle, le Hamas fournit de fausses statistiques, qui sont ensuite reprises dans le monde entier pour répandre les mensonges des terroristes. Il suffit de regarder les chiffres fournis par le Hamas pour comprendre qu'ils ne représentent pas la réalité. Un professeur de statistiques de la Wharton School of Business a récemment publié une analyse des données du Ministère de la santé de Gaza, chiffres à l'appui, qui prouve que les chiffres sont non seulement falsifiés, mais également gonflés. Ils ne sont pas du tout fondés sur la réalité.

Mais même si nous acceptions comme tels les chiffres falsifiés fournis par le Hamas, le ratio non-combattants/combattants à Gaza est d'environ un pour un. C'est le ratio le plus bas de l'histoire de la guerre urbaine. Comme je l'ai dit, chaque mort parmi les civils à Gaza est tragique, mais la seule partie qu'il faut blâmer est le Hamas. Pourtant, le Conseil de sécurité a refusé de tenir le Hamas pour responsable d'avoir délibérément placé les Gazaouites dans la ligne de mire. Nous demandons aux membres du Conseil de condamner le tunnel sous les

écoles, de condamner l'utilisation des hôpitaux à des fins terroristes, de demander des comptes au Hamas. Il en va de même pour le récit diffamatoire concernant la famine à Gaza. Il s'agit là aussi d'une propagande du Hamas, que l'ONU a choisi de faire sienne. Israël n'impose aucune limite à l'aide humanitaire qui entre dans la bande de Gaza. À ce jour, 341 000 tonnes d'aide, transportées par plus de 18 283 camions, sont entrées dans la bande de Gaza. Tout pays souhaitant fournir davantage d'aide est plus que bienvenu, et nous faciliterons l'entrée de cette aide. La seule raison pour laquelle les habitants de Gaza n'ont pas accès à l'aide est que le Hamas pille cette aide et en vole une grande partie. Tant que le Hamas sera au pouvoir, l'économie de Gaza sera en ruines.

Le Conseil a exprimé son inquiétude quant à une opération à Rafah, mais que les choses soient claires : aucun pays ne cherche plus qu'Israël à éviter une opération à Rafah. À qui sont ces fils et ces filles envoyés au combat ? Ce sont nos enfants qui font le sacrifice ultime pour défendre leur patrie. Depuis le début de la guerre, l'objectif d'Israël est clair : libérer les otages, détruire les capacités terroristes du Hamas et faire en sorte que Gaza ne constitue plus une menace pour Israël.

Jusqu'à présent, Israël a réussi à démanteler environ 18 bataillons du Hamas, mais il reste quatre bataillons à Rafah, composés d'environ 8 000 terroristes. Israël se bat pour son avenir et si nous n'atteignons pas nos objectifs, le Hamas répétera ce qu'il a fait le 7 octobre encore et encore, comme il l'a promis publiquement. Cela ne s'applique pas seulement au Hamas, d'ailleurs – la terreur régnera dans notre région, ce qui sera une source d'inspiration pour les organisations jihadistes dans le monde entier.

Le seul moyen de parvenir à un cessez-le-feu réel et permanent est d'éliminer totalement les capacités du Hamas. Et cela ne peut se produire que si tous ses bataillons sont démantelés. On ne peut pas éteindre un feu en en éteignant la plus grande partie. Le feu reprendra de plus belle et se propagera. C'est ce qui se passera si une opération n'est pas menée à Rafah. Israël ne voit pas d'autre solution. La voie vers un cessez-le-feu permanent passe par Rafah. Si le Conseil a d'autres idées pour démanteler le groupe terroriste sans entrer dans la ville de Rafah, nous serions ravis de les entendre. Nous sommes à l'écoute.

Une fois démantelées les capacités clefs du Hamas, l'objectif d'Israël de démilitariser Gaza pourra se concrétiser. Mais pour qu'une solution entre Israël et Gaza soit durable, il y a une autre exigence : la déradicalisation. D'après un récent sondage réalisé par le Palestinian Centre for Policy and Survey, un institut de sondage palestinien, 71 % – je

le répète, 71 % – des Palestiniens approuvent le massacre perpétré par le Hamas le 7 octobre 2023. On ne parle pas d'un ministre qui aurait tenu tels ou tels propos, comme on l'a entendu ici, mais de 71 % des Palestiniens qui approuvent ce massacre, tandis que plus de 60 % des Palestiniens veulent que le Hamas contrôle la bande de Gaza. Comment est-ce concevable ? L'immense majorité des Palestiniens approuve le massacre perpétré par le Hamas et souhaitent que ces violeurs et ces meurtriers restent au pouvoir.

Voilà la racine du problème. Ne pas tenir compte de cette haine profonde et imposer des exigences à Israël, et seulement à Israël, c'est faire l'autruche et enfouir sa tête dans le sable. C'est précisément ce que fait l'ONU depuis qu'Israël s'est désengagé et retiré de la bande de Gaza en 2005. Depuis 18 ans, l'ONU ferme les yeux devant le fanatisme, l'incitation à la haine et l'endoctrinement radical à la terreur du Hamas, omniprésents dans les écoles de Gaza, y compris celles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous entendons appeler à deux États et à la paix, mais l'ONU refuse de s'attaquer au problème sous-jacent. L'immense majorité des Palestiniens ne recherche pas la paix. Ce qui leur importe le plus, c'est l'anéantissement d'Israël à tout prix. Voilà pourquoi la déradicalisation est primordiale. En adressant des exigences à Israël exclusivement, sans jamais réclamer aux Palestiniens qu'ils mettent fin à leur culture de la haine et de l'incitation, aucune solution à long terme ne sera jamais envisageable. Le Conseil doit exiger que l'Autorité palestinienne combatte la terreur, qu'elle mette fin à l'incitation, qu'elle cesse de verser des salaires aux terroristes et qu'elle déradicalise la population. La transformation pédagogique dont a fait l'objet le peuple allemand après la chute du Troisième Reich, voilà ce dont les Palestiniens ont besoin pour soutenir enfin la coexistence avec les Juifs et avec Israël. C'est ainsi que nous éduquons nos enfants.

La guerre se déroule peut-être à Gaza, mais elle va bien, bien au-delà de notre lutte contre le Hamas. Tout le monde ici sait bien que celui qui tire véritablement les ficelles du Hamas, du Hezbollah et des houthistes – de tous ceux-là et de leurs milices – pour qu'ils nous attaquent, c'est l'Iran. L'Iran est l'architecte de l'instabilité et il faut mettre un coup d'arrêt à ses ambitions de domination mondiale. Le régime des ayatollahs est déterminé à rayer Israël de la carte, et il n'a pas honte de le dire publiquement.

Demain, le peuple juif célébrera la fête de Pourim. Cette fête envoie un message très important au régime meurtrier des ayatollahs et au reste du monde. Il y a environ 1 500 ans, en Perse – l'Iran d'aujourd'hui –, le roi signa un terrible décret, une résolution appelant à l'extermination des Juifs dans son empire. Suite à cette décision catastrophique, les Juifs s'unirent et, grâce à leur conviction et leur

foi, réussirent à inverser la résolution et à obtenir le droit de se défendre. C'est ainsi que le peuple juif vainquit tous ceux qui voulaient le massacrer et que l'homme à l'origine de ce complot diabolique fut exécuté. Voilà l'histoire de Pourim, notre fête, dont la devise « or c'est l'inverse qui se produit ». Ceux qui s'étaient ligués contre le peuple juif virent leurs propres complots se retourner contre eux. C'est l'essence même de l'histoire juive. Aujourd'hui encore, nous portons en nous la même foi et la même conviction que portaient les Juifs de Perse. C'est ainsi que nous avons survécu et prospéré en dépit de tous les décrets et de toutes les résolutions racistes dont nous avons fait l'objet au fil de l'histoire. Nombreux sont ceux qui ont cherché à nous détruire, mais tous ont échoué parce que nous ne nous rendrons jamais et que nous nous battons toujours pour exister.

Les membres du Conseil ont appelé à un cessez-le-feu en l'honneur de la fête musulmane du ramadan. Nous respectons le ramadan, mais le massacre perpétré par le Hamas a eu lieu lors de la fête juive de Simhat Torah, qui marque l'achèvement de la lecture de l'Ancien Testament, la Torah. C'est pourquoi aujourd'hui, en l'honneur de Pourim, le peuple juif demande au Conseil de prendre des mesures réelles – réelles et actives – pour libérer tous nos otages. Si nous réussissons, si les otages rentrent chez eux et si le Hamas est démantelé, alors, comme le dit la meguila, le texte que nous lisons à Pourim : « Pour les Juifs ce n'était que lumière et joie, allégresse et gloire » – pour nous et toute l'humanité.

La séance est levée à 10 h 35.